

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2023, à 20 h, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale à Saint-Michel, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

**Projet de lotissement de la propriété située au 110, chemin Pigeon –Lot 6 347 394 zone ID-11**

La demande vise à autoriser et à reconnaître conforme la subdivision du lot 6 347 394 situé dans la zone ID-11 (îlot déstructuré) en vue de créer un nouveau lot résidentiel.

L'opération cadastrale consiste à créer :

- le lot résidentiel projeté numéro 6 609 951 dont la largeur est de 33.16 m., alors que la largeur minimale autorisée à l'article 55 -Tableau 2 du Règlement de lotissement numéro 2022-302 est de 45 m., soit une dérogation de 11.84 m.
- le lot projeté numéro 6 609 952 pour le bâtiment existant dont la largeur est de 39.55 m., alors que la largeur minimale autorisée à l'article 55 -Tableau 2 du Règlement de lotissement 2022-302 est de 45 m., soit une dérogation de 5.45 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 23 novembre 2023.

*(s) Caroline Provost*

Caroline Provost

Greffière-trésorière adjointe